

Service assemblées et contentieux

Arrêté n°2024-11

ARRÊTÉ

portant composition du comité social territorial (CST) et de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT).

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code de la fonction publique,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 31 mars 2022 n°015 instituant le CST et fixant le nombre de sièges à 5 représentants du personnel titulaires et 5 représentants de l'administration titulaires,

VU l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles pour le CST au jeudi 8 décembre 2022,

VU le procès-verbal des opérations électorales du 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel au CST, et la proclamation des résultats de l'élection,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 24 janvier 2023 n°009 portant désignation des représentants de la collectivité devant siéger au CST,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 09 février 2024 n°009 portant désignation des représentants de l'administration aux instances consultatives du SDIS,

VU les désignations réalisées par les organisations syndicales pour nommer les représentants du personnel de la F3SCT,

VU le courrier du 28 novembre 2023 émanant du Syndicat Autonome SPP-PATS désignant Christophe BEZIAT **en qualité de représentant du personnel de la F3SCT** suppléant de Luc FOCKAERT, pour remplacer David BURGUIERE démissionnaire par courrier en date du 15 septembre 2023,

VU le courrier du 18 juin 2024 émanant du syndicat CGT SDIS 81 désignant Yoann GRAU **en qualité de représentant du personnel du CST** suppléant de Julie VIGROUX, pour remplacer Alexandre FIEU démissionnaire par courrier en date du 02 janvier 2023,

VU la démission par mail en date du 10 mars 2023 d'Alexandre ENJALBERT **en qualité de représentant du personnel du CST**

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du CST du SDIS du Tarn s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Michel BENOIT Conseiller dép La Montagne Noire	Alain GLADE Conseiller dép Graulhet
Eva GERAUD Conseillère dép Albi 3	Gérard PORTES Représentant EPCI cté com Tarn-Agout
Sylvie BIBAL DIOGO Conseillère dép Carmaux 1 Ségala	Eric VINCENT Chef sous-direction ressources
Jean-Michel BOUAT Représentant EPCI cté agglo de l'albigeois	Pierre CALMELS Représentant EPCI cté agglo Castres-Mazamet
Christophe TESTAS Conseiller dép Castres 3	Florence BELOU Conseillère dép Graulhet

Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Nicolas SERRES Syndicat Autonome	Luc FOCKAERT Syndicat Autonome
Alexandre ENJALBERT (Démission au 10 mars 2023) Syndicat Autonome	Julien VERGNES Syndicat Autonome
Bertrand POUPOUNOT CGT SDIS 81	Blandine SOUYRIS CGT SDIS 81
Julie VIGROUX CGT SDIS 81	Yoann GRAU CGT SDIS 81
Mikaël MATHA Avenir Secours	Arnaud BOURSE Avenir Secours

Article 2

La composition de la F3SCT du SDIS du Tarn s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Michel BENOIT Conseiller dép La Montagne Noire	Alain GLADE Conseiller dép Graulhet
Christophe TESTAS Conseiller dép Castres 3	Eva GERAUD Conseillère dép Albi 3

Jimmy GAUBERT Directeur départemental	Directeur départemental adjoint
Laurent MASSOL Chef du groupement Nord	Sylvain ESLAN Sous-directeur opérations
Cyril ANDRIEU Chef du groupement ressources humaines	Eric VINCENT Sous-directeur ressources

Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Julien VERGNES Syndicat Autonome	Benjamin SANCHEZ Syndicat Autonome
Luc FOCKAERT Syndicat Autonome	Christophe BEZIAT Syndicat Autonome
Blandine SOUYRIS CGT SDIS 81	Yoann GRAU CGT SDIS 81
Bertrand POUPOUNOT CGT SDIS 81	Olivier MIELKO CGT SDIS 81
Mikaël MATHA Avenir Secours	Arnaud BOURSE Avenir Secours

Article 3

L'arrêté n°2023-20 en date du 13 février 2023 est abrogé.

Article 4

Le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Tarn et affiché dans les locaux de la collectivité.

Certifié exécutoire compte tenu de
la réception en préfecture le :

06 AOUT 2024

A Albi, le

31 JUIL. 2024

Le président
du conseil d'administration,


Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>